



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 2

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Tchad pour l'année 2025

Document d'action « Résilience économique de la zone Est du Tchad (RESIEST) »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'un plan d'action au sens de l'article 23, paragraphe 2, du règlement IVCDCI – Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'action

1. Titre CRIS/OPSYS Acte de base	« Résilience économique de la zone Est du Tchad (RESIEST) » Référence opérationnelle OSPYS : ACT-63114 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI – Europe dans le monde)
2. Initiative «Équipe Europe»	Oui L'initiative priorisera la collaboration avec les États membres de l'UE, dans la recherche d'opportunités d'appui TEI régionale : Central Mediterranean Route
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : la zone Est de la République du Tchad L'action aura lieu dans les régions frontalières avec le Soudan
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027
5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés	<u>Domaine prioritaire n°2 : Développement humain inclusif</u> Objective Spécifique 2.2 : Améliorer l'accès aux services de base essentiels : nutrition, eau et assainissement, à travers le triple nexus humanitaire-développement-paix » Objective Spécifique 2.3 : Améliorer la sécurité alimentaire et les mécanismes de transferts sociaux, à travers le triple nexus humanitaire-développement-paix. <u>Domaine prioritaire n°3 : Pacte vert</u> Objective Spécifique 3.2 : Appuyer le développement rural durable à travers la promotion de l'agriculture modernisée et accessible
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	<u>Domaine prioritaire n°2 : Développement humain inclusif</u> CAD 151 (Gouvernance et société civile) CAD 152 (Conflit, paix et sécurité)

	CAD 160 (Autres services et infrastructures sociales) <u>Domaine prioritaire n°3 : Pacte vert</u> CAD 311 (Agriculture) CAD 410 (Protection de l'Environnement Général) <u>Gender Action Plan (GAP III) :</u> 3. Renforcer les droits économiques et sociaux, et garantir l'autonomisation des filles et des femmes ; 5. Intégrer l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) ; 6. Relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique.			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD 8 - Travail décent et croissance économique Autres ODD importants : ODD 2 - Faim zéro ODD 5 - Egalité entre sexes ODD 10 - Inégalités réduites ODD 12 - Production responsable ODD 13 - Action climatique ODD 15 - lutte contre la désertification ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces ODD 17 - Partenariat pour la réalisation des objectifs			
8. a) Code(s) CAD	15190 - Migrations - 50 % 32130 - Développement des Petites et moyennes entreprises (PME) - 40 % 410 - Protection de l'Environnement - 10 %			
8. b) Principal canal d'acheminement	Agence Etats Membres / United Nations agency, fund or commission (UN)/ONG International 4100 - United Nations agency, fund or commission (UN)			
9. Objectifs de dépenses	☒ Migration ☒ Climat ☒ Inclusion sociale et développement humain ☒ Égalité de genre ☐ Biodiversité ☐ Éducation ☐ Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif général @	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☒	☐	☐
	Aide à l'environnement @	☐	☒	☐
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	☐	☒	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	☒	☐	☐

	Réduction des risques de catastrophe @	☒	☐	☐
	Inclusion des personnes handicapées @	☒	☒	☐
	Nutrition @	☐	☒	☐
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique @	☒	☐	☐
	Lutte contre la désertification @	☐	☒	☐
	Atténuation du changement climatique @	☒	☐	☐
	Adaptation au changement climatique @	☐	☒	☐
11. Marqueurs internes et balises	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Transformation numérique @	☒	☐	☐
	connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques	OUI ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	NON ☒ ☒ ☒ ☒ ☒	
	Migration @	☐	☐	☒
	Réduction des inégalités @	☐	☐	☒
	COVID-19	☒	☐	☐
	INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET			
	12. Montants concernés	Ligne budgétaire (ligne et poste budgétaire) : 14.020120 Coût total estimé : 20 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l’UE : 20 000 000 EUR		
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalité de mise en oeuvre	Gestion indirecte avec entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.1			

1.2 Résumé de l'action

L'action vise à renforcer la résilience économique des communautés de l'Est du Tchad en intégrant les réfugiés soudanais et les Tchadiens déplacés du Soudan depuis avril 2023 dans l'économie locale. L'afflux de plus de 1 020 000 personnes à ce jour, principalement composé de femmes et d'enfants, a intensifié la pression sur les ressources naturelles et l'accès aux services de base. L'action prévoit de développer le secteur privé par le biais d'infrastructures diversifiées (comprenant des mini-réseaux électriques pour soutenir des marchés avec des équipements de réfrigération et de stockage, des forages solaires pour la production agricole, ainsi que des aménagements pour les établissements scolaires et sanitaires), afin d'augmenter la production agricole et de créer des opportunités socio-économiques résilientes au climat. Des seuils d'épandage capteront l'eau pluviale pour soutenir l'agriculture hors saison et restaurer les terres dégradées, ainsi que les réserves d'eau, contribuant à lutter contre la

désertification, dans le cadre de l'initiative de la **Grande Muraille Verte**. Cette relance économique communautaire, portée par un secteur privé émergent, favorisera l'autonomisation des femmes, l'accès à la microfinance et l'amélioration des services de base. Enfin, les investissements dans cette région visent à limiter les risques de migration irrégulière et à renforcer la prévention de nouveaux départs ou mouvements secondaires des demandeurs d'asile/réfugiés transsahariens, notamment parmi les réfugiés soudanais, et à soutenir la stabilisation à long terme de cette zone fragile. L'action s'inscrit dans une approche coordonnée avec les autorités et la communauté internationale (notamment la Banque mondiale et les Nations unies) pour soutenir l'Est et assurer la transition de l'assistance humanitaire vers le développement socio-économique à l'échelle locale, notamment à travers le secteur privé naissant.

L'action a pour **objectif général** de contribuer au développement socio-économique résilient et durable des populations hôtes et des populations déplacées de force, notamment en appuyant un secteur privé émergent dans le corridor frontalier avec le Soudan. Cette approche territoriale intégrée favorisera une relance économique climato-résiliente, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, ciblant les femmes et les jeunes au sein des communautés d'accueil et des populations réfugiées et retournées.

Les **objectifs spécifiques** de l'action sont les suivants :

OS1 : Relancer la productivité agro-pastorale durable pour soutenir le développement du secteur privé, en promouvant des technologies et des infrastructures climato-résilientes pilotes, tout particulièrement en faveur des femmes parmi les communautés d'accueil, des réfugiés et des retournés ;

OS2 : Appuyer une relance économique du corridor frontalier, portée par un secteur privé émergent, à travers le développement des infrastructures sociales et économiques de base, par des investissements structurels et la relance des activités commerciales, en privilégiant une approche participative et circulaire, et l'intégration économique des femmes.

L'action vise à limiter les risques liés aux déplacements forcés tout en garantissant le respect des droits humains. Le changement climatique est également au cœur de cette action, avec un accent sur l'adaptation à ses effets au moyen de pratiques agroécologiques intelligentes et d'infrastructures résilientes face au climat. Cela contribue ainsi directement à l'initiative de la Grande Muraille Verte, notamment les **pilliers 1, 2 et 3 de son Accélérateur**¹. La protection des droits humains, la promotion de l'égalité des genres (notamment à travers la consultation et la participation des femmes aux activités économiques), la création d'opportunités pour la jeunesse, et la cohésion sociale entre les communautés sont intégrées à toutes les phases du projet. L'action contribue aux engagements internationaux en matière de climat du Tchad (CDN)² et sera coordonnée avec le Plan national de réponse à l'Est, afin de renforcer la cohésion pacifique entre les communautés locales et les populations déplacées. L'action prendra en compte le Plan d'action national « Femmes, paix et sécurité » 2023-2027, pour garantir une réponse inclusive et sensible au genre, et contribuera à différents domaines prioritaires du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GAP III) : 1. Femmes, paix et sécurité ; 2. Droits socio-économiques des femmes ; 3. Transition verte.

Les principaux partenaires sont les autorités tchadiennes, les acteurs locaux, notamment du secteur privé et associatif, les ONG internationales spécialisées, les agences des États membres européens dans le cadre de l'Équipe Europe, et les agences des Nations unies. Le secteur privé, tout en respectant les droits humains³, jouera un rôle central dans le développement des infrastructures et dans la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires.

Les autorités locales seront impliquées dans la planification territoriale, la gestion des ressources naturelles et la réhabilitation des infrastructures sociales et économiques. Les actions proposées contribueront aux priorités

¹ Pilier 1 Investissement dans les petites et moyennes exploitations, promotion des approches agroécologiques résilientes au changement climatique, et renforcement des chaînes de valeur, des marchés locaux, organisation des exportations;

Pilier 2 Restauration des terres et gestion durable des écosystèmes, afin d'améliorer les moyens de subsistance directement tributaires des ressources naturelles, d'accroître la stabilité et la résilience climatique;

Pilier 3 Infrastructures résilientes au climat et accès aux énergies renouvelables afin de réduire la pauvreté rurale et le chômage des jeunes, soutenir la prospérité et la sécurité

² Contribution Déterminée au niveau National (CDN) <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20ACTUALISEE%20DU%20TCHAD.pdf>

³ https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

identifiées par le gouvernement dans son Plan national de réponse à l'Est. Les organisations de la société civile joueront un rôle clé dans la sensibilisation des communautés et le renforcement de la cohésion sociale par le dialogue et en assurant une participation inclusive, conformément à l'approche fondée sur les droits humains (HRBA).

1.3 Zone bénéficiant de l'action

L'action interviendra au Tchad, dans les zones frontalières avec le Soudan déstabilisées par des conflits et des violences.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le Tchad, pays enclavé d'Afrique centrale avec une population estimée à près de 19 millions d'habitants, occupe une place critique dans la région sahélo-saharienne, tant sur le plan géostratégique qu'humanitaire. Classé parmi les derniers au monde selon l'Indice de Développement Humain et d'Inégalité de Genre⁴, le pays fait face à une série de défis structurels et conjoncturels : insécurité chronique, crises alimentaires, dégradation environnementale, instabilité politique et, depuis avril 2023, une crise migratoire sans précédent liée au conflit soudanais. Au Tchad, les inégalités socioéconomiques persistent et sont alimentées par plusieurs facteurs structurels. En 2022, l'indice de Gini du pays était de 37,4, indiquant une répartition modérément inégale des revenus. L'indice de développement humain (IDH) pour 2023 s'élevait à 0,416, plaçant le Tchad parmi les pays à faible développement humain. Lorsqu'on ajuste cet indice pour tenir compte des inégalités, l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI) révèle une perte de 33,1 % due aux disparités internes, reflétant des écarts significatifs dans l'accès à la santé, à l'éducation et aux revenus. Parmi les principaux moteurs de ces inégalités figurent la pauvreté rurale, les disparités régionales et le sous-investissement chronique dans les infrastructures sociales. En 2022, 44,8 % de la population vivait en dessous du seuil national de pauvreté, et l'extrême pauvreté a augmenté, touchant 36,5 % de la population en 2024. Les zones rurales sont particulièrement affectées, avec un accès limité aux services de base tels que la santé et l'éducation. De plus, les jeunes, en particulier autour du lac Tchad, sont confrontés à l'exclusion socioéconomique, alimentant des sentiments de marginalisation. Les efforts de diversification économique, tels que ceux envisagés dans la Vision 2030 du Tchad, visent à réduire la dépendance au pétrole et à promouvoir des opportunités économiques plus équitables.

Cette situation a transformé l'Est du Tchad en l'un des épicentres humanitaires les plus préoccupants au monde, exacerbant la vulnérabilité des populations locales et mettant à l'épreuve la résilience d'un État déjà fragilisé.

La position géographique du Tchad, au carrefour de pays en proie à des conflits armés (Soudan, Libye, République centrafricaine), l'expose à des risques de contagion sécuritaire et à des flux migratoires massifs. La région sahélienne, marquée par l'extrémisme violent, les coups d'État à répétition (au Niger, au Burkina Faso et au Mali) et la prolifération d'armes légères, accentue la fragilité du Tchad. À ses frontières orientales, la guerre civile au Soudan a provoqué, depuis avril 2023, le déplacement de près de 13 millions de personnes, dont plus de 1 000 000 ont trouvé refuge dans l'Est du Tchad, principalement dans les provinces d'Ouaddaï, Sila, Ennedi Est et Wadi Fira. Ces régions, déjà parmi les plus pauvres du pays, voient leurs infrastructures et services sociaux submergés par l'afflux massif de réfugiés.

Depuis le début du conflit soudanais, l'Est du Tchad a accueilli plus de 780 000 nouveaux réfugiés soudanais et près de 240 000 Tchadiens retournés, dont une majorité d'enfants et de femmes (88 % des réfugiés et 93 % des retournés). Cette population s'ajoute à environ 400 000 réfugiés soudanais présents depuis la crise du Darfour en 2003, portant le total à plus d'un million de personnes déplacées dans cette zone. Les arrivées se poursuivent à un rythme soutenu, et le gouvernement tchadien estime que le nombre total de nouveaux arrivants pourrait atteindre 1 000 000 d'ici la fin de 2025. Les nouveaux réfugiés arrivent souvent dans un état de grande vulnérabilité, ayant fui des violences extrêmes, des violations graves des droits humains (agressions physiques, extorsions, violences sexuelles) et la faim. Beaucoup sont traumatisés, séparés de leurs familles, et manquent de tout : abri, nourriture, eau potable, soins de

⁴ <https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/TCD>

santé et accès à l'éducation. La majorité d'entre eux sont installés dans des camps ou des sites temporaires proches de la frontière, dans des conditions précaires et exposés aux risques sanitaires et sécuritaires.

L'arrivée massive de réfugiés exerce une pression considérable sur les communautés hôtes, elles-mêmes déjà confrontées à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à un accès limité aux services de base. Les ressources naturelles (eau, terres cultivables, pâturages) sont de plus en plus disputées, générant des tensions intercommunautaires et des risques de conflits locaux. Les infrastructures sanitaires, éducatives et économiques, déjà insuffisantes, sont désormais surchargées, ce qui aggrave la précarité des populations locales et des réfugiés. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est particulièrement critique. Les organisations internationales s'efforcent de construire des latrines, des points d'eau et des abris d'urgence, mais la réponse reste largement sous-financée et insuffisante face à l'ampleur des besoins. La sécurité alimentaire est également un enjeu majeur : en 2025, près de 3,7 millions de personnes au Tchad sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë, dont une part importante dans l'Est du pays.

La proximité des zones de conflit au Soudan expose l'Est du Tchad à des incursions armées, à la prolifération d'armes et à l'infiltration de groupes armés. Les forces de sécurité tchadiennes, bien que présentes, manquent de moyens pour assurer une protection efficace des populations et des sites de réfugiés. Par ailleurs, la présence de groupes extrémistes dans la région du lac Tchad continue de représenter une menace pour la stabilité nationale et régionale. Les risques de criminalité, de banditisme et de violences intercommunautaires sont exacerbés par la compétition pour les ressources et le manque de perspectives économiques. Les femmes et les enfants, particulièrement nombreux parmi les réfugiés, sont exposés à des risques accrus de violences sexuelles, de traite, de mariages précoces et d'exploitation.

Malgré une amélioration relative de la représentation féminine au parlement (26,4 % en 2024), les inégalités structurelles persistent, notamment en matière d'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi. Les efforts pour renforcer leur autonomisation économique et leur participation aux processus décisionnels et à l'éducation restent insuffisants. En effet, le taux d'activité des femmes est de 49 %, contre 72 % pour les hommes. L'Organisation internationale du Travail estime par ailleurs que 98,7 % des femmes tchadiennes sont en situation d'emploi vulnérable⁵.

La situation des enfants est particulièrement préoccupante. Plus de 770 000 enfants ont fui le Soudan depuis avril 2023, et moins de 30 % sont scolarisés dans les 17 sites de réfugiés. Les infrastructures scolaires sont dramatiquement insuffisantes, avec un manque criant de salles de classe, de matériel pédagogique et d'enseignants. Le risque de travail des enfants et d'exploitation est élevé, et l'absence de routine éducative aggrave le traumatisme et l'incertitude sur l'avenir de cette génération. La réponse reste largement sous-financée : en 2024, seulement 30 % du plan de réponse aux réfugiés était couvert, et même l'assistance alimentaire ne suffisait pas à couvrir les besoins quotidiens des réfugiés et des retournés. Les secteurs de la protection et de l'éducation sont particulièrement touchés par ce manque de ressources, alors même que les besoins sont immenses.

L'Union européenne, dans le cadre de sa stratégie Global Gateway, a annoncé en avril 2025 un nouveau financement humanitaire de 282,5 millions d'euros pour le Tchad et la crise soudanaise, dont une part importante est destinée à soutenir les régions de l'Est du pays. Ce soutien vise à renforcer la résilience économique et sociale, à améliorer la productivité agro-pastorale, à autonomiser les femmes et les jeunes, et à développer des infrastructures résilientes au climat, en synergie avec l'initiative de la Grande Muraille Verte. Au-delà de l'urgence, cette crise met en évidence la nécessité d'une approche intégrée, combinant aide humanitaire, développement et consolidation de la paix. Les interventions doivent renforcer la résilience des communautés, promouvoir la cohésion sociale et prévenir les conflits liés à la compétition pour les ressources. Le développement d'infrastructures durables, l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé, la promotion de l'égalité des genres et la création d'opportunités économiques sont des leviers essentiels pour sortir de la spirale de vulnérabilité.

Le Tchad se trouve ainsi à un carrefour critique. Sa capacité à surmonter cette crise dépendra de la mobilisation de la communauté internationale, de la coordination des acteurs humanitaires et du renforcement des capacités nationales. L'action conjointe des partenaires, à travers des programmes comme RESIEST, représente une opportunité stratégique pour stabiliser l'Est du pays, renforcer la résilience des populations et accompagner le Tchad sur la voie d'un développement inclusif et durable.

⁵ <https://data.worldbank.org/indicator/SL.EMP.VULN.FE.ZS?locations=TD>

La crise des réfugiés dans l'Est du Tchad illustre la complexité des défis auxquels le pays est confronté : pression démographique, fragilité institutionnelle, risques sécuritaires et besoins humanitaires massifs. Si l'accueil des réfugiés témoigne d'une solidarité remarquable, il révèle également les limites d'un système déjà sous tension. Seule une réponse globale, intégrée et durable, alliant urgence et développement, permettra de garantir la stabilité régionale, la dignité des populations affectées et un avenir plus sûr pour les générations futures.

2.2 Enseignements tirés

L'approche Nexus de l'UE vise à renforcer la cohérence entre l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, en reliant ces trois domaines pour une réponse plus efficace aux crises complexes. Cette approche cherche à mieux anticiper et prévenir les conflits, tout en assurant une transition fluide entre l'urgence et le développement durable. Elle encourage la collaboration entre différents acteurs, y compris les ONG, les agences internationales, les gouvernements locaux et les autorités nationales, tout en renforçant la coordination à tous les niveaux. Cette coordination accrue permet une réponse plus rapide et plus adaptée aux besoins des populations affectées, en particulier dans des contextes fragiles comme celui de l'Est du Tchad.

Enseignement 1 - Ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné

Depuis 2018, le Tchad est un pays pilote de l'approche Nexus, en particulier dans les secteurs de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Cette approche a permis de financer plusieurs projets phares, comme le programme P2RSA (Programme de Résilience et de Sécurité Alimentaire, qui, entre autres, produit des farines enrichies achetées par le PAM pour les projets humanitaires) qui a amélioré la résilience des communautés et renforcé la sécurité alimentaire. La nouvelle vague de réfugiés depuis 2023 a également permis de mobiliser des fonds régionaux NDICI pour des projets pilotes d'infrastructures rurales et de production agricole, qui ont déjà produit des résultats probants sur le terrain. Malgré les bons résultats qui ont fait preuve de l'impact rapide des infrastructures comme les seuils d'épandage sur la production agricole et le gain économique des ménages, le nombre total de bénéficiaires reste trop faible par rapport aux besoins. Des investissements supplémentaires sont nécessaires afin de mettre ces actions à l'échelle et ainsi développer les liens avec le secteur privé et donner une chance à la pérennisation des investissements.

Enseignement 2 - Facteurs favorables et limitants

Les principaux facteurs favorables incluent une volonté politique croissante du gouvernement tchadien de s'engager dans des approches intégrées et résilientes, l'alignement des projets financés avec les priorités nationales comme décrites dans le Plan de Réponse à l'Est, et l'environnement légal protecteur pour les réfugiés grâce à la loi d'asile existante. L'émergence progressive du secteur privé local, notamment dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'artisanat et des services, constitue également un levier important pour renforcer la résilience économique et assurer la pérennité des investissements. Cependant, des défis persistent, comme la capacité institutionnelle limitée, les tensions intercommunautaires et les contraintes logistiques dans les zones reculées.

Enseignement 3 - Prise en compte des enseignements dans l'action actuelle

Les enseignements tirés des premières années de mise en œuvre ont conduit à une meilleure coordination entre les partenaires, y compris la DG INTPA, ECHO et FPI. Les projets actuels, représentant une valeur totale de 334 000 000 EUR, sont de plus en plus alignés sur les stratégies nationales, ce qui renforce leur impact à long terme et leur durabilité. Les autorités nationales sont désormais plus systématiquement impliquées dans la planification et la gestion des interventions, ce qui facilite leur appropriation et leur intégration dans les plans de développement à plus long terme.

2.3 Analyse des problèmes

Le Tchad est un pays d'accueil important pour ceux qui fuient la violence et joue donc un rôle de plus en plus stratégique dans le maintien de la stabilité politique et sociale de la région. Alors que le nombre de réfugiés dans tout le pays a plus que doublé depuis le début de la crise soudanaise pour atteindre plus de 1 360 000 personnes de toutes nationalités, on s'attend à ce que le mouvement des populations vers le Tchad continue tant que le conflit au Soudan n'est pas résolu. Le Soudan fait face aux pires niveaux d'insécurité alimentaire jamais enregistrés, avec 25,6 millions

de personnes en situation de crise ou pire, et des conditions proches de la famine y sont déclarées dans certaines parties du Darfour du Nord. L'aide humanitaire, dont l'aide alimentaire en particulier, ne peut pas couvrir les besoins de base de cette population à moyen terme.

Entre-temps, le Tchad est en état d'urgence en raison de la pire période de soudure jamais enregistrée, avec plus de 3,4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave pendant la période de soudure de juin à août 2024. La dernière évaluation nationale de la sécurité alimentaire (ENSA) révèle également que 85 % des réfugiés soudanais au Tchad sont en situation d'insécurité alimentaire. La situation nutritionnelle reste également très préoccupante au Tchad : 1,9 million d'enfants et 280 800 femmes souffrent de malnutrition aiguë, et les taux de malnutrition les plus critiques sont observés dans les provinces où l'insécurité alimentaire est la plus élevée. Parmi les réfugiés et les populations d'accueil, les taux de retard de croissance sévère varient de 30 % à 40 % dans tous les camps et sites, ainsi que dans les communautés d'accueil respectives, et un enfant sur deux souffre d'anémie dans les camps de réfugiés et les villages d'accueil.

L'agriculture reste le pilier de l'économie tchadienne, mais la productivité agricole et les chaînes de valeur ont peu progressé au cours des six dernières décennies, tandis que le pays a connu une augmentation des chocs climatiques, entraînant une détérioration de la qualité des sols, une pénurie d'eau, des sécheresses et des inondations. La campagne agricole 2023/2024 a enregistré une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente et de 7,5 % par rapport à la moyenne quinquennale. Cette baisse est due aux effets conjugués du changement climatique, de l'afflux de populations dans l'Est, de la perturbation du commerce transfrontalier, d'un approvisionnement des marchés inférieur à la moyenne et de la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants.

Le soutien à la mise en place de solutions durables au Tchad reste limité et irrégulier, alors qu'il existe un potentiel considérable au Tchad pour un changement catalytique à grande échelle vers l'autonomie et l'expansion agricole pour les réfugiés comme pour les Tchadiens. S'appuyant sur ce potentiel de transformation rurale, le gouvernement tchadien s'est engagé à trouver des solutions durables pour mieux répondre aux besoins des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des communautés d'accueil.

Bien que les communautés d'accueil aient été exceptionnellement accueillantes à l'égard des réfugiés, l'afflux continu exerce une pression considérable sur les ressources naturelles et financières, générant des tensions entre les communautés, ce qui pourrait compromettre les moyens de subsistance des populations locales. Cette pression et cette concurrence autour de ressources limitées, associées à une baisse généralisée de la productivité et de la disponibilité des terres due au changement climatique, risquent d'altérer durablement les relations entre les réfugiés et les communautés d'accueil, dans un contexte où l'aide humanitaire est très limitée et n'est pas accompagnée d'investissements en faveur de l'autosuffisance.

Des investissements à grande échelle dans des solutions durables à long terme sont nécessaires, même dans des contextes complexes, car ils contribuent directement à la stabilité du pays et favorisent un environnement plus pacifique.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie sectorielle de l'Équipe Europe, notamment à travers l'AICS (Agence italienne pour la coopération au développement) de Niamey, qui vise à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans ses pays de compétence, notamment le Tchad. Cette action sera fondée sur les principes de l'agroécologie, à travers la valorisation des filières agroalimentaires, à partir de la restauration et de la gestion durable des sols et de l'augmentation de la production et de la productivité. Elle se développera autour d'enjeux spécifiques tels que le développement de filières ciblées, l'accès aux zones de production et la lutte contre les effets du changement climatique.

En parallèle, la stratégie de l'AICS est pleinement alignée sur le Plan stratégique pays (PSP) 2024–2028 du PAM au Tchad, à travers son programme de résilience, articulé autour de deux axes principaux : l'initiative « Haguina », qui vise à renforcer l'autonomisation socio-économique des populations réfugiées, retournées et hôtes ; et l'appui à la Grande Muraille Verte, orienté vers la restauration des terres et l'adaptation au changement climatique.

Diverses parties prenantes telles que les principaux ministères de tutelle, les autorités administratives, les chefs traditionnels et les agences des Nations unies, entre autres, ont développé l'initiative « Haguina », qui signifie « ceci est à nous » en arabe tchadien. C'est une vision à long terme de l'autonomie et de la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil et elle sert de cadre de coordination pour les projets de résilience, alignés sur le triple Nexus

Humanitaire-Développement-Paix, avec l'objectif ultime d'être pleinement intégré dans le cadre du gouvernement. Le cœur de l'approche Haguina est la restauration des écosystèmes dégradés pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'augmentation de la production agricole et l'accès aux services de base. La stratégie Haguina se concentre sur la mise en commun des ressources du gouvernement, de l'expertise des ministères techniques, des capacités des donateurs, des agences des Nations unies et de la société civile, en créant des synergies qui maximisent l'impact des projets existants et futurs. Ces efforts sont conçus pour améliorer les moyens de subsistance et soutenir les communautés vulnérables, tout en réduisant la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.

Cette action RESIEST sera complémentaire et fera le lien entre la production agricole et le secteur privé, tout en stimulant le développement économique des zones ciblées.

Les principaux partenaires sont les autorités tchadiennes, les acteurs locaux, notamment du secteur privé et associatif, les ONG internationales spécialisées, les agences des États membres européens dans le cadre du format Équipe Europe, et les agences des Nations unies. Le secteur privé, tout en respectant les droits humains, jouera un rôle moteur dans le développement des infrastructures et dans la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires.

Les autorités locales seront étroitement impliquées dans la gestion des ressources naturelles et la réhabilitation des infrastructures sociales et économiques. Les actions proposées contribueront aux priorités identifiées par le gouvernement dans son Plan national de réponse à l'Est.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général de cette action est de contribuer au développement socio-économique résilient et durable des populations hôtes et des populations déplacées de force, notamment en appuyant le développement d'un secteur privé émergent dans le corridor frontalier avec le Soudan. Cette approche territoriale intégrée favorisera une relance économique circulaire résiliente au climat, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, ciblant les femmes et les jeunes au sein des communautés d'accueil et des populations réfugiées et retournées.

Les objectifs spécifiques (OS) de cette action sont :

- **OS1 : Relancer** la productivité agro-pastorale durable afin de soutenir le développement du secteur privé, en promouvant des technologies et des infrastructures climato-résilientes pilotes, tout particulièrement en faveur des femmes parmi les communautés d'accueil, des réfugiés et des retournés ;
- **OS2 : Appuyer** la relance économique du corridor frontalier, portée par un secteur privé émergent, à travers le développement des infrastructures sociales et économiques de base, par des investissements structurels et la relance des activités commerciales, en privilégiant une approche participative et circulaire, et l'intégration économique des femmes.

Les produits à fournir dans le cadre de cette action, contribuant aux objectifs spécifiques correspondants, sont les suivants :

En	lien	avec	l'OS1	:
Résultat 1.1	Les communautés concernées bénéficient d'un meilleur accès aux terres, aux ressources naturelles clés, ainsi qu'aux infrastructures de production hydro-agricoles.			
Résultat 1.2	La productivité des filières prioritaires est renforcée grâce à la réhabilitation des terres dégradées et à l'adoption de pratiques agroécologiques de production et de pastoralisme résilientes au climat.			

En	lien	avec	l'OS2	:
Résultat 2.1	Les filières et chaînes de valeur agrosylvopastorales sont structurées et renforcées dans leur gouvernance locale.			
Résultat 2.2	De nouvelles opportunités économiques de base circulaire sont créées pour les producteurs et les			

acteurs privés locaux, grâce à un accès facilité au financement, à des partenariats commerciaux et à une meilleure intégration dans les marchés.

3.2 Activités indicatives

En lien avec l'Outcome 1 :

Activités liées au produit 1.1

- 1.1.2 : Mise en place d'ententes foncières locales et de planification territoriale pour sécuriser l'accès, l'usage et la gestion des terres et des ressources naturelles réhabilitées ou aménagées, en particulier pour les jeunes, et les femmes ;
- 1.2.2 : Construction d'ouvrages hydro-agricoles (seuils d'épandage, micro-barrages, forages solaires, mares pastorales, etc.), en partenariat avec le secteur privé local pour garantir la qualité technique et la durabilité des infrastructures ;
- 1.1.3 : Mise en place et renforcement des comités de gestion communautaire (COGES) pour assurer l'exploitation, la gouvernance inclusive et la durabilité des infrastructures.

Activités liées au produit 1.2

- 1.2.1 : Réalisation des cordons pierreux, demi-lunes, zaï, etc. en utilisant la méthodologie Haute Intensité de Main-d'Œuvre (HIMO). Cette méthodologie permet de favoriser l'appropriation communautaire, offrant une contrepartie financière aux personnes qui réalisent des travaux, et leur permet de subvenir à leurs besoins alimentaires de base ;
- 1.2.2 : Accompagnement des organisations paysannes et des services de conseil agricole pour la mise à disposition d'intrants de qualité (semences, pépinières forestières, petits équipements agricoles), en soutien à la restauration et à la relance productive des terres aménagées ;
- 1.2.3 : Formation et vulgarisation sur les techniques agroécologiques intelligentes face au climat, la gestion de l'eau, la restauration des terres, l'agroforesterie et l'adaptation au changement climatique, avec un focus sur les femmes et les jeunes, et favorisant la diffusion de ces formations (formations de formateurs) au sein des communautés.

Activités liées au produit 2.1

- 2.1.1 : Développement des systèmes de transformation, de stockage et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques à travers le soutien aux unités de transformation et aux circuits de commercialisation (moulins, séchoirs, magasins, plateformes multifonctionnelles équipées de générateurs solaires, etc.), promouvant la transition énergétique et la gestion des déchets ;
- 2.1.2 : Renforcement des capacités des communautés pour la gestion inclusive, la maintenance et l'exploitation des équipements et des infrastructures construites ;
- 2.1.3 : Conseil agricole : Identification, structuration et accompagnement des producteurs individuels et des groupements de producteurs par des formations en techniques de transformation, de stockage et de commercialisation ;
- 2.1.4 : Renforcement des capacités organisationnelles en termes de structuration et de formalisation en coopératives ;
- 2.1.5 : Construction de plateformes de concertation ou organisation d'interprofessions autour des principales filières avec l'implication des conseils agricoles.

Activités liées au produit 2.2

- 2.2.1 : Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et managériales (élaboration de plans d'affaires) des producteurs et entreprises agroalimentaires et des autres acteurs des chaînes de valeur (principalement les transformatrices) intervenant dans les filières concernées ;
- 2.2.2 : Faciliter l'accès des producteurs aux mécanismes adaptés de financement en créant des liens avec les dispositifs de crédit rural, les subventions locales et/ou en sensibilisant aux mécanismes d'épargne inclusifs et en accompagnant les groupements pour la mise en place de mécanismes d'épargne interne et de fonds de roulement communautaires (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit - AVEC) ;

- 2.2.3 : Appui à la contractualisation des petits producteurs et à leur intégration dans les marchés ;
- 2.2.4 : Renforcement des capacités des producteurs pour le respect des normes de qualité, des exigences des acheteurs sur les marchés institutionnels et privés ;
- 2.2.5 : Organisation de foires agricoles, de forums d'affaires ou de plateformes d'intermédiation.

La contribution de l'UE à l'initiative « Équipe Europe », à laquelle cette action se réfère, sera complétée par d'autres contributions des membres de l'« Équipe Europe ». Elle est soumise à la confirmation formelle de la contribution significative de chaque membre respectif dans les plus brefs délais. Si les initiatives « Équipe Europe » et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE pourra se poursuivre en dehors du cadre d'une initiative « Équipe Europe ».

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

La migration transsaharienne est un problème de longue date en Afrique subsaharienne, y compris au Tchad, et il existe des relations complexes et interconnectées entre les conflits, la migration, l'exclusion socio-économique et l'impact du changement climatique, chaque facteur exacerbant souvent les autres. Le changement climatique au Tchad (se traduisant notamment par des sécheresses, des inondations et une hausse des températures) réduit la disponibilité de l'eau et la productivité agricole, ce qui porte atteinte à l'économie de la majorité de la population tchadienne, qui dépend de l'agriculture pour sa subsistance, augmente la probabilité de conflits et favorise les migrations. Ces questions interdépendantes ont été dûment prises en compte lors de la phase de conception de l'action RESIEST, et ces considérations seront intégrées aux phases de planification, d'exécution, de suivi et de contrôle de l'action. En mettant en œuvre des stratégies d'adaptation au climat telles que la restauration des terres, le programme « Food for Assets », le renforcement des capacités, la fourniture d'équipements agricoles adaptés et l'accès au marché, des moyens de subsistance durables seront créés pour les bénéficiaires, ce qui favorisera l'inclusion économique et aidera les groupes vulnérables tels que les jeunes, les réfugiés et les femmes à satisfaire leurs besoins alimentaires, nutritionnels et de base, tout en renforçant la cohésion sociale, en réduisant les migrations et, enfin, en renforçant la résilience.

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en considération au cours de la conception).

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC)

Le screening environnemental et social sera réalisé au niveau des sites et en fonction des activités pour évaluer les risques environnementaux et climatiques. Selon les résultats du screening, les activités seront catégorisées en A, B ou C. Les activités classées en catégorie A, à risques environnementaux et climatiques majeurs, feront l'objet d'une Étude d'Impact Environnemental (EIE) détaillée ; les activités classées en catégorie B, à risques environnementaux et climatiques modérés, feront l'objet d'une Notice d'Impact Environnemental (NIE) ; tandis que les activités classées en catégorie C, à risques environnementaux et climatiques faibles, feront l'objet de l'application des clauses environnementales et sociales.

Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE sur l'égalité entre les hommes et les femmes, cette action est classée G1, ce qui signifie que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes constituent un objectif important de l'action RESIEST. Si l'exclusion socio-économique et la pauvreté sont largement répandues au Tchad, les femmes tchadiennes et réfugiées en particulier sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, le manque d'accès aux ressources, le manque d'éducation, de représentation et la participation limitée à la force de travail, ce qui a un impact significatif sur leur statut socio-économique et leur capacité de résilience au changement climatique.

Par conséquent, dans les zones où l'action RESIEST sera mise en œuvre, les besoins, les compétences et les expériences des femmes et des filles, et en particulier des femmes réfugiées, retournées et plus vulnérables, seront

prioritaires. Cela se fera, par exemple, par le biais d'un ciblage et de stratégies d'adaptation climatique sensibles au genre, qui reconnaissent que les hommes et les femmes ont des expériences différentes de l'exclusion socio-économique et des capacités différentes de résilience climatique, en raison des normes de genre et des inégalités préexistantes.

Il est important de noter que l'égalité des sexes est étroitement liée aux 17 autres ODD. En faisant progresser la parité entre les sexes, RESIEST contribuera à réduire les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, à réduire la pauvreté des femmes (ODD 1), à donner aux agricultrices les moyens de pratiquer une agriculture intelligente face au climat afin de promouvoir la sécurité alimentaire (ODD 2, 3 et 13), et à traiter les questions intersectionnelles, telles que l'intersection entre le statut migratoire et le genre, qui exacerbent l'inégalité (ODD 10). L'action contribuera également à différents domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes GAP III: 3. Renforcer les droits économiques et sociaux, et garantir l'autonomisation des filles et des femmes ; 5. Intégrer l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) ; 6. Relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique.

Droits de l'homme

En œuvrant dans le domaine des moyens d'existence, l'action contribuera à la promotion et à la protection des droits économiques et sociaux des bénéficiaires et de leurs communautés, notamment le droit à l'alimentation et le droit à un niveau de vie suffisant. Conformément aux codes du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. De plus, les bénéficiaires visés par l'action RESIEST, en particulier les réfugiés et les retournés, peuvent être vulnérables aux violations des droits de l'homme à tous les stades de l'action. Une approche fondée sur les droits de l'homme sera donc intégrée tout au long de l'action. Pour ce faire, la coordination avec les organisations concernées, telles que le HCR, l'OIM, les ONG internationales et locales ainsi que les autorités locales concernées sera promue, afin d'aider le partenaire du secteur privé à veiller à ce que la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet respectent les obligations internationales en matière de droits de l'homme. RESIEST s'appuiera sur les principes fondamentaux des droits de l'homme tels que la non-discrimination, l'autonomisation, la participation et l'inclusion, ainsi que la responsabilité. L'action impliquera également toutes les parties prenantes concernées au niveau national, telles que le ministère de la Justice, afin de mieux comprendre comment élaborer et mettre en œuvre une politique efficace de gestion de la protection. Une approche « Do-No-Harm » sera appliquée pour analyser, comprendre, et si possible, atténuer tout impact négatif que RESIEST pourrait avoir sur les bénéficiaires et les communautés locales, en veillant à ce qu'ils ne portent pas atteinte aux droits et au bien-être des bénéficiaires et de leurs communautés. L'action intégrera la protection de manière transversale à ses activités en s'assurant du respect des principes de sécurité et de dignité, d'accessibilité, de redevabilité et d'autonomisation/participation. À titre d'exemple, un devoir de diligence en amont de la sélection des partenaires, notamment sur les questions de prévention contre l'exploitation et les abus sexuels, sera assuré par les partenaires de mise en œuvre, qui seront également formés sur la PSEA et les principes de protection transversale en début de projet. De plus, un mécanisme de gestion des plaintes, s'appuyant sur une variété de canaux, sera mis en place afin de permettre aux personnes affectées de faire valoir leurs doléances, et de recevoir en retour une réponse adéquate.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD sur l'invalidité/le handicap de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, RESIEST porte la mention D1. Cela implique que l'action contribuera à promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales par les réfugiés et les Tchadiens en situation de handicap, conformément à la stratégie de l'UE en matière de handicap 2020-2030 et à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

L'action veillera à ce que la participation et la défense des droits des personnes en situation de handicap soient respectées et à ce que les activités prévues soient accessibles et inclusives. Les questionnaires du Groupe de Washington seront utilisés pour assurer des collectes de données sensibles au handicap tout au long du projet, et les personnes vivant avec un handicap seront consultées, notamment à travers les organisations de personnes vivant avec un handicap, sur leur perception du projet et leurs besoins spécifiques.

Afin de promouvoir l'accès aux activités des personnes vivant avec un handicap, des aménagements spécifiques seront réalisés. Les partenaires et les participants aux programmes seront encouragés à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap, et les organisations du secteur privé et de la société civile qui représentent les personnes en situation de handicap seront invitées, autant que possible, à participer.

Réduction des inégalités

Selon le marqueur d'inégalité, cette action est étiquetée comme I-2. Cette action contribuera à lutter contre les inégalités auxquelles les réfugiés soudanais, dans toute leur diversité, y compris les personnes handicapées, sont confrontés au Tchad. Comme déjà mentionné dans la section sur l'égalité des sexes en tant que question transversale, cette action est conforme à l'ODD 10, qui vise à réduire les inégalités fondées, entre autres, sur la classe, le sexe et le statut migratoire. En particulier, RESIEST fera progresser la réduction des inégalités économiques (par le biais de l'approche Food for Assets et des revenus générés par la vente de produits agricoles), des inégalités sociales (accès à l'éducation ou à l'emploi), ainsi que des inégalités environnementales (accès aux ressources naturelles telles que l'eau). Les inégalités nuisent à la fois à l'inclusion économique et à la résilience climatique, créant une boucle de rétroaction de vulnérabilité ; ainsi, en s'attaquant aux inégalités systémiques, RESIEST contribuera à la construction d'économies et de communautés durables et inclusives, nécessaires à la résilience climatique.

Démocratie

Les conflits, les déplacements, l'exclusion socio-économique, la vulnérabilité climatique et les migrations transsahariennes peuvent être liés à l'échec des processus et des structures démocratiques. ResiEst encouragera le respect des mandats et des responsabilités des institutions démocratiquement élues (par exemple, les autorités locales) en impliquant les parties prenantes gouvernementales en tant que partenaires de mise en œuvre. De même, RESIEST favorisera la confiance dans, et le respect des mandats et des responsabilités de ces institutions, en faisant progresser les engagements démocratiques. En créant des moyens de subsistance pour les jeunes et les autres bénéficiaires, ResiEst contribuera à réduire le chômage, qui est un facteur clé de l'extrémisme et des troubles politiques au Tchad et dans les pays sahéliens voisins, en encourageant l'engagement civique et en stimulant la paix et la stabilité.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Les déplacements forcés au Tchad et au Soudan dépendent de la situation de paix et de sécurité dans la région. C'est pourquoi l'action RESIEST sera mise en œuvre en intégrant une approche sensible aux conflits et en réalisant une analyse "Do No Harm" (ne pas nuire). Le projet contribuera à renforcer la paix entre les réfugiés soudanais au Tchad et leurs communautés d'accueil grâce aux comités de gestion mixtes des infrastructures et des ressources naturelles (par exemple, les activités de réhabilitation des terres permettront d'atténuer la concurrence pour le bois de chauffage et les terres, tandis que les infrastructures hydro-agricoles résilientes au climat, telles que les forages solaires, contribueront à résoudre les conflits liés à l'accès à l'eau). En outre, l'intégration d'approches inclusives telles que la sensibilité aux conflits, au handicap, au statut migratoire et au genre dans le ciblage des bénéficiaires et la mise en œuvre des projets contribuera à garantir que les voix des groupes marginalisés — tels que les réfugiés, les femmes et les jeunes — soient prises en compte dans les processus de décision. Cela contribuera à renforcer la paix et la cohésion sociale. En fin de compte, la participation accrue des groupes traditionnellement exclus contribuera à garantir que les programmes de résilience répondent à des vulnérabilités spécifiques, significatives et contextuelles, rendant ces programmes plus efficaces, plus inclusifs et plus durables.

Réduction des risques de catastrophes

Les programmes de résilience et de réduction des risques de catastrophes sont étroitement liés. Tous deux visent à limiter l'impact des chocs et à renforcer la capacité des communautés, des systèmes et des institutions à résister, s'adapter et se relever. En ce sens, ils sont complémentaires et se renforcent mutuellement. En investissant dans des infrastructures hydro-agricoles résilientes au climat, telles que les périmètres irrigués, l'action ResiEst contribuera à renforcer la préparation aux catastrophes, ainsi que les capacités d'adaptation des bénéficiaires et de leurs communautés. Par ailleurs, l'implication active des acteurs gouvernementaux dans la planification et la mise en

œuvre du projet renforcera la coordination entre l'État, le secteur privé, les communautés et les organisations humanitaires. Cela favorisera le partage des connaissances, le renforcement des capacités et une réponse plus efficace en cas de crise.

Autres considérations, le cas échéant

L'intervention repose sur une logique intégrée de relance productive, de renforcement des capacités économiques et de structuration des filières agricoles. Elle vise à répondre à la crise prolongée dans l'Est du Tchad, exacerbée par l'afflux massif de réfugiés depuis avril 2023, en transformant durablement et de manière inclusive les systèmes agro-pastoraux locaux. L'action répondra à la fois aux besoins alimentaires à long terme et au développement d'opportunités économiques pour les populations touchées par les chocs.

L'action ciblera les zones stabilisées du corridor frontalier, notamment celles affectées par l'arrivée récente de réfugiés, avec une attention particulière portée aux nouveaux camps et aux zones environnantes. Ces territoires bénéficient déjà d'investissements complémentaires au profit des réfugiés, des retournés et des communautés hôtes, en partenariat avec des acteurs tels que l'OIM et le HCR, et grâce à des financements de la Banque mondiale, de l'UE (NDICI régional), DG ECHO, de l'Italie (AICS), du Changing Lives Transformation Fund (CLTF), de l'Allemagne (BMZ) et de la Corée (KOICA). Cette approche de complémentarité assurera une forte cohérence territoriale et une optimisation des ressources disponibles.

L'action visera une articulation étroite entre le développement de la base productive et l'autonomisation économique (OS1) et la structuration durable des marchés (OS2). L'approche opérationnelle privilégiera une concentration géographique sur des sites prioritaires, avec une superposition d'activités complémentaires visant à renforcer la résilience des systèmes agro-pastoraux et des chaînes de valeur locales. L'action combinera des interventions à impact immédiat (réhabilitation des terres, infrastructures productives, aménagements agro-sylvo-pastoraux) avec des investissements à plus long terme dans le capital humain et social (formations techniques, appui aux groupements de producteurs, inclusion économique).

La mise en œuvre se fera en étroite coordination avec les partenaires déjà présents sur le terrain, les autorités locales et les services déconcentrés de l'État, notamment pour l'identification des terres, l'encadrement technique, la gestion des infrastructures communautaires et la prévention des conflits. Une attention particulière sera portée au renforcement du secteur privé local, à travers l'appui à l'entrepreneuriat agricole, aux filières porteuses, à la transformation et à la commercialisation des produits, dans une logique d'intégration économique inclusive. L'approche se veut pragmatique, ancrée dans les réalités locales et orientée vers des résultats concrets, avec des mécanismes de coordination et de redevabilité clairs, alignés sur les dispositifs existants.

3.4 Risques

Catégorie	Risques	Probabilité (élevée/ moyenne/ faible)	Impact (élevé/ moyen/ faible)	Mesures d'atténuation
Sécuritaire	Détérioration de la situation sécuritaire dans le corridor frontalier, ou accès restreint par les autorités aux zones ciblées (zones frontalières sensibles).	Moyenne	Elevé	L'action intégrera un dialogue régulier avec les autorités locales et une flexibilité d'ajustement des zones d'intervention. Les approches « do no harm » et « leave no one behind » seront au centre de l'action.

Environnement de mise en oeuvre	Tensions sociales entre populations hôtes, retournées et réfugiées autour de l'accès à la terre, aux ressources naturelles ou aux opportunités. Les résistances à l'intégration des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans la gestion des ressources foncières.	Elevée	Moyenne	Avoir une approche communautaire, inclusive et sensible aux conflits, en favorisant la définition des activités avec les communautés par les PCP avec la participation des autorités traditionnelles, et en veillant à un équilibre des investissements entre les catégories de population (particulièrement entre réfugiés/retournés et populations hôtes). Travailler dans la sensibilisation des autorités locales et coutumières pour faciliter l'accès à la prise de décision et à la gestion des ressources à des personnes traditionnellement exclues.
Capacités de mise en œuvre	Faibles capacités techniques ou organisationnelles des partenaires de mise en œuvre internationaux ou locaux, du secteur privé ou des autorités.	Moyenne	Moyenne	L'action prévoit un renforcement ciblé des capacités (formations, accompagnement terrain, mise à disposition de personnel technique), ainsi que des appuis à la structuration du secteur privé local, en complémentarité avec les autres actions dans le cadre de Haguina.
Coordination	Risque de duplication ou de chevauchement avec d'autres projets mis en œuvre dans la zone.	Faible	Moyenne	Le cadre offert par l'initiative Haguina permet d'anticiper tout risque de chevauchement, pour au contraire favoriser une complémentarité des actions. Une coordination opérationnelle étroite sera assurée avec les initiatives financées par d'autres acteurs, notamment via les plateformes inter-agences ATI-Nexus.
Cadre juridique et légal	Freins institutionnels ou juridiques à l'accès à la terre ou à l'emploi pour les réfugiés et retournés.	Moyenne	Moyenne	L'action travaillera en étroite coordination avec les autorités locales et déconcentrées dans le cadre de Haguina, en s'alignant sur les politiques nationales (loi d'asile, PNR Est).

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante :

SI les populations en situation de vulnérabilité affectées par les déplacements forcés (réfugiés, retournés, communautés hôtes), en particulier les femmes et les jeunes, bénéficient d'investissements intégrés et climato-résilients dans les systèmes agro-pastoraux ainsi que du développement des filières porteuses ;

SI ces efforts sont complétés par des composantes soft telles que le renforcement des capacités techniques et la structuration des organisations de producteurs,

SI la mise en œuvre des activités respecte le calendrier prévu,

ET que ces interventions sont mises en œuvre en synergie avec les efforts nationaux en cours (y compris les initiatives Haguina et les programmes financés par l'UE, l'Italie, ainsi que le projet RésiTchad entre autres), en coordination étroite avec le gouvernement, les autorités locales, les agences des Nations Unies (PAM, HCR, OIM, FAO), les ONG, et les acteurs du secteur privé,

ET que les conditions d'accès aux zones ciblées restent favorables et que l'engagement des autorités nationales et locales se maintient,

ALORS l'action contribuera au renforcement de la résilience et à l'autonomisation socio-économique durable des communautés affectées par les déplacements dans l'Est du Tchad.

CAR elle répondra à la fois aux besoins immédiats et aux défis structurels de ces populations à travers la superposition d'infrastructures productives, de moyens d'existence adaptés au climat et de liens avec les marchés, favorisant ainsi des solutions durables et une transition progressive vers l'autonomisation, la diversification des revenus et des possibilités d'emploi dans un contexte de développement rural durable (Approche Triple Nexus – Focus développement).

3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base de la conception d'une(s) matrice(s) de cadre logique plus détaillée au niveau des contrats, qui sera utilisée pour le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation. La matrice du cadre logique au niveau du contrat doit inclure les indicateurs pertinents identifiés dans cette section. Les produits attendus et les indicateurs correspondants (avec les valeurs de référence et cibles) peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, sans qu'il soit nécessaire de modifier la décision de financement.

Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action au moment de l'adoption de la décision de financement, elles doivent être fournies pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à ce décision de financement, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs des produits attendus et des réalisations si besoin.

MODALITÉS DE PROJET ET D'APPUI BUDGETAIRE

Résultats	Chaîne des résultats (a): Principaux résultats attendus (10 au maximum)	Indicateurs (a): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer au développement socio-économique résilient et durable des populations hôtes et des populations déplacées de force, notamment en appuyant le développement d'un secteur privé émergent dans le corridor frontalier avec le Soudan. Cette approche territoriale intégrée favorisera une relance économique circulaire résiliente au climat, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, ciblant les femmes et les jeunes au sein des communautés d'accueil et des populations réfugiées et retournées	1 [Nombre de personnes bénéficiant directement d'interventions soutenues par l'UE visant à réduire les inégalités sociales et économiques([CREM 2.39])(Ventilé par sexe, statut migratoireet handicap). 2 [Nombre de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou issues de communautés d'accueil protégées ou bénéficiant de le soutien de l'UE] [CREM 2.20]	1 à établir 2 à établir	1 à établir 2 à établir	Rapports de mise en œuvre	Non applicable
REALISATIONS						

Réalisation 1	Relancer la productivité agro-pastorale durable pour soutenir le développement du secteur privé, en promouvant des technologies et des infrastructures climato-résilientes pilotes tout particulièrement en faveur des femmes parmi les communautés d'accueil, des réfugiés et des retournés	1.1 [Nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire bénéficiant d'une assistance de l'UE] [CREM 2.32] (Ventilé par sexe, statut migratoire et handicap).				
		1.2 [Zones d'écosystèmes agricoles et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec le soutien de l'UE (ha)] [CREM 2.2]	1.1	1.1 à établir	Rapports de mise en œuvre	
		1.3 Revenu moyen des petits producteurs de denrées alimentaires, par sexe, statut migratoire et handicap.	1.2	1.2 à établir		

Réalisation 2	Appuyer la relance économique du corridor frontalier, portée par un secteur privé émergent, à travers le développement des infrastructures sociales et économiques de base, par des investissements structurels et la relance des activités commerciales, en privilégiant une approche participative et circulaire, et l'intégration économique des femmes	2.1[Nombre de petits exploitants agricoles ayant bénéficié d’actions soutenues par l’UE visant à accroître la production durable, l’accès aux marchés et/ou la sécurité foncière] [CREM 2.1](Ventilé par sexe, statut migratoire et handicap).				
		2.2 Nombre de ménages déclarant de nouvelles sources de revenus, ventilé par source	2.1	2.1 à établir	Rapports de mise en œuvre	
		2.3 Nombre de bénéficiaires cibles (résidents/communautés d'accueil et personnes déplacées) ayant un emploi rémunéré (indépendant), ventilé par sexe, statut migratoire et handicap	2.2	2.2 à établir		
		PRODUITS (pour une action mise en œuvre sous forme de projet)				
Produit 1 lié à la réalisation 1	Les communautés concernées bénéficient d’un meilleur accès aux terres, aux ressources naturelles clés, ainsi qu’aux infrastructures de production hydro-agricoles	1.1.1 Nombre des hectares de terres récupérées et mises en valeur	1.1.1	1.1.1 à établir	1.1.1	
			1.1.2	1.1.2 à établir	1.1.2	
Produit 2 lié à la réalisation 1	La productivité des filières prioritaires est renforcée grâce à la réhabilitation des terres dégradées et à l’adoption de pratiques agroécologiques de production et de pastoralisme résilientes au climat.	1.2.1 Volume de production par unité de travail par classe de taille d’exploitation agricole/pastorale/forestière	1.2.1	1.2.1 à établir	1.2.1	
		1.2.2 - Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	1.2.2	1.2.2 à établir	1.2.2	

Produit 1 lié à la réalisation 2	Les filières et chaînes de valeur agrosylvopastorales sont structurées et renforcées dans leurs gouvernance locale	2.1.1 Nombre de structures de gestion créées et/ou soutenues (coopératives, plates-formes PPP, associations professionnelles, etc), ventilés par typologie				
		2.1.2 Nombre de participants s'engageant dans les structures de gestion, ventilé par sexe, handicap, status réfugié (GAP III)				
		2.1.3 Nombre de sessions de renforcement des capacités organisées pour les organisations et partenaires identifiés	2.1.1	2.1.1 à établir	2.1.1	
		2.1.4 Pourcentage des membres d'organisations de producteurs soutenus déclarant avoir accédé au moins un service pertinent au cours de derniers 6 mois.	2.1.2	2.1.2 à établir	2.1.2	

Produit 2 lié à la réalisation 2	De nouvelles opportunités économiques de base circulaire sont créées pour les producteurs et les acteurs privés locaux, grâce à un accès facilité au financement, à des partenariats commerciaux et à une meilleure intégration dans les marchés	2.2.1 [Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE: a) entreprises, b) particuliers (tous les services financiers)] [CREM 2.17] (Ventilé par sexe, statut réfugié et handicap).				
		2.2.2 [Nombre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) mettant en œuvre des pratiques de consommation et production durables avec le soutien de l'UE][CREM 2.6]				
		2.2.3 # Nombre des filières agrosylvopastorales identifiées comme prioritaires par l'Action et validées par les parties prenantes locales	2.2.1 2.2.2	2.2.1 à établir 2.2.2 à établir	2.2.1 2.2.2	
		2.2.4 Nombre de personnes ayant accès aux services de pépinières d'entreprises (par exemple, mentorat d'entreprise, services de conseil et assistance technique pour les entreprises diversifiées) développés/renforcés avec le soutien de l'action, ventilé par sexe, âge, statut réfugié, handicap et lieu.				

4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République du Tchad.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire [uniquement pour l'appui budgétaire]

S.O.

4.4 Modalités de mise en œuvre applicable à la modalité du projet

La Commission veillera au respect des règles et procédures de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁶.

4.4.1 Gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec des entités qui seront sélectionnées par les services de la Commission au moyen des critères suivants :

- Capacité technique et financière, y compris pour la mise en œuvre de la coopération avec le Tchad ou dans des pays des sous-régions (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest), spécifiquement au niveau déconcentré, dans les secteurs de l'action : développement agricole et économique.
- Expérience dans la gestion de projets complexes avec les procédures de l'UE. Les entités chargées de l'exécution devront prouver qu'elles ont déjà fait preuve de savoir-faire dans le secteur du développement agricole et rural au Tchad ou dans des pays des sous-régions (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest). Les entités doivent maîtriser les règles en vigueur au sein de l'Union européenne et disposer de la capacité, malgré les difficultés de la zone, à mobiliser les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre effective du projet.
- Solide expérience de la réponse opérationnelle à la crise dans l'Est du Tchad ou dans des pays des sous-régions (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest).
- Expertise en matière d'égalité de genre et/ou engagement en faveur de l'égalité de genre.

En cas d'échec des négociations avec les entités susmentionnées, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe, conformément aux modalités mentionnées à la section 4.4.2.

4.4.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'échec des négociations en gestion indirecte, l'action sera mise en œuvre en gestion directe :

Subventions (gestion directe):

⁶ Voir www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

a) **Objet de la subvention** : La totalité des activités de l'OS1 et OS2.

b) **Type de demandeurs visés** : Entités légales, personnes physiques ou groupements sans personnalité juridique, autorités locales, organismes publics, ONG, opérateurs économiques tels que les PME.

4.5. Champ d'application de l'éligibilité géographique pour la passation de marchés publics et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI – Europe dans le monde).

4.6. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'Union (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4	
Objectif Spécifique 1 <i>Relancer la productivité agro-pastorale durable pour soutenir le développement du secteur privé, en promouvant des technologies et des infrastructures climato-résilientes pilotes tout particulièrement en faveur des femmes parmi les communautés d'accueil, des réfugiés et des retournés.</i>	15 800 000
Gestion indirecte avec l'entité chargée de l'exécution – cf. section 4.4.1	15 800 000
Objectif Spécifique 2 <i>Appuyer une relance économique du corridor frontalier, portée par un secteur privé émergent, à travers le développement des infrastructures sociales et économiques de base, par des investissements structurels et la relance des activités commerciales, en privilégiant une approche participative et l'intégration économique des femmes.</i>	4 125 000
Gestion indirecte avec l'entité chargée de l'exécution – cf. section 4.4.1	4 125 000
Évaluation – cf. section 5.2	75 000
Audit – cf. section 5.3	
Provision pour dépenses imprévues	0
Totaux	20 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Les entités chargées de l'exécution assureront la coordination et la qualité technique des activités respectives.

Ces entités chargées de l'exécution s'engagent à travailler en étroite collaboration avec des entités spécialisées (partenaires de mise en œuvre) dans les différents domaines requis pour la mise en œuvre de l'action.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'UE, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'UE et de sa contribution à la présente action, et d'assurer une coordination efficace.

5 MESURE DES PERFORMANCES

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre.

À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre mettra en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action, et élaborera régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux.

Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (produits et réalisations directes), mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste des stratégies, politiques ou plans d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer des visites de suivi supplémentaires du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel ou de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Le suivi technique et financier quotidien de la mise en œuvre de cette action constitue un processus continu et relève des responsabilités du partenaire de mise en œuvre.

À cette fin, ce dernier mettra en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action, et élaborera des rapports d'avancement réguliers (au moins une fois par an), ainsi que des rapports finaux.

Chaque rapport devra présenter un compte rendu détaillé de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des ajustements apportés, ainsi que du niveau de réalisation des résultats (produits et effets directs), mesurés à l'aide des indicateurs pertinents, en se référant notamment à la matrice du cadre logique (dans le cas d'une modalité projet).

Par ailleurs, tous les mécanismes de suivi et de rapport devront évaluer dans quelle mesure l'action prend en compte l'égalité entre les femmes et les hommes, l'approche fondée sur les droits de l'homme, ainsi que les droits des personnes handicapées, y compris les principes d'inclusion et de diversité.

Les indicateurs devront être désagrégés au minimum par sexe, et, dans la mesure du possible, également par âge et par handicap.

L'ensemble des activités de suivi et de rapportage devra aussi évaluer comment l'action contribue à la réduction des inégalités.

L'outil d'évaluation de l'impact distributif (DIA) sera mobilisé comme source de données, chaque fois que les données nationales, régionales ou locales ne seront pas disponibles, afin de vérifier si les résultats attendus ont effectivement bénéficié, dans une large mesure, aux groupes, ménages et individus socio-économiquement défavorisés.

Le DIA peut également être réalisé au début de la phase de mise en œuvre pour a) localiser les zones où vivent les personnes les plus vulnérables et les cibler géographiquement ; b) identifier les principaux moteurs des inégalités (par exemple, les raisons pour lesquelles certains services ne sont pas accessibles) ; c) révéler les intersections (par exemple, les 40 % les plus pauvres qui sont des femmes, des enfants, etc.).

La Commission pourra effectuer des visites de suivi supplémentaires de l'action, par l'intermédiaire de son propre personnel ou de consultants indépendants recrutés directement, ou par l'agent responsable désigné par la Commission pour ces missions.

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données : Le partenaire de mise en œuvre assumera des responsabilités spécifiques en matière de suivi et d'établissement de rapports dans le cadre de la présente action.

5.2 Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation finale sera réalisée, pour cette action ou pour l'une de ses composantes, par les entités chargées de l'exécution.

Elle sera menée à des fins de redevabilité et d'apprentissage à différents niveaux (notamment pour la révision des politiques), en tenant particulièrement compte de la mise en œuvre de l'approche NEXUS et de la participation du secteur privé.

Étant une initiative « Équipe Europe », les évaluations conjointes avec d'autres États membres contributeurs et les institutions européennes de financement du développement seront privilégiées, afin d'offrir une vision consolidée de l'action dans le cadre de l'impact global de l'initiative.

Les rapports d'évaluation pourront être partagés avec les partenaires et les autres parties prenantes clés, conformément aux bonnes pratiques en matière de transparence et de communication des résultats d'évaluation.

Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront ensemble les conclusions et recommandations des évaluations, et procéderont, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.

Toutes les évaluations devront également analyser la prise en compte de l'approche fondée sur les droits de l'homme, ainsi que la contribution de l'action à l'égalité de genre, à l'autonomisation des femmes et à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les équipes d'évaluation devront inclure une expertise avérée en matière de droits de l'homme, d'égalité entre les sexes et de handicap.

Le plan d'évaluation (ou la section correspondante dans une évaluation plus large) devra intégrer l'analyse de l'impact distributif des activités mises en œuvre sur les personnes, ménages ou groupes socio-économiquement défavorisés. Cela pourra être réalisé à l'aide de l'outil DIA, qui évalue le ciblage effectif des bénéficiaires des actions de développement, notamment en vérifiant si plus de 40 % des bénéficiaires appartiennent aux deux quintiles inférieurs en termes de revenus ou de patrimoine.

L'analyse permettra aussi d'identifier si le ciblage a été efficace en faveur des femmes, des enfants, des jeunes ou d'autres groupes vulnérables (par exemple, les minorités ethniques), ou sur un plan territorial. Une expertise spécifique en matière de réduction des inégalités devra être mobilisée au sein des équipes d'évaluation.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux contrats conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission pourra, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses, portant sur un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document « [Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures](#) », publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes

les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.